

LE PAYS DES MILLE ÉTANGS: DES USAGES RENOUVELÉS

Michel Philippe

▶ To cite this version:

Michel Philippe. LE PAYS DES MILLE ÉTANGS: DES USAGES RENOUVELÉS. Haute-Saône SALSA (Société d'Agriculture, des Lettres et des Sciences de Haute-Saône), 2021, 114. hal-04711904

HAL Id: hal-04711904 https://hal.science/hal-04711904v1

Submitted on 27 Sep 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers. L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

HAUTE-SAÔNE SALSA



PATRIMOINE HISTOIRE GÉNÉALOGIE

Tíré à part

LE PAYS DES MILLE ÉTANGS : DES USAGES RENOUVELÉS AU COURS DES TEMPS

Michel PHILIPPE¹ (D^r)

La région des Mille Étangs est située entre le massif des Vosges à l'est et la dépression sous-vosgienne à l'ouest. Elle recouvre environ un millier d'étangs aujourd'hui, soit un tiers du nombre total d'étangs du département de la Haute-Saône, en évolution permanente. Ces étangs, de taille variable, n'excédent guère une dizaine d'hectares de surface. Ils se sont formés en partie à la fin de la dernière ère glaciaire, il y a 12 000 ans, par le retrait du glacier de la Moselle débordant vers les Vosges saônoises au-delà de la ligne des crêtes. Le surcreusement du plateau et l'accumulation de matériel morainique, en gênant les écoulements, ont favorisé l'apparition d'étangs, de marécages et de tourbières. L'action humaine depuis le Moyen Âge, par ses aménagements permanents, a fait de cette région un tableau en perpétuelle restructuration.

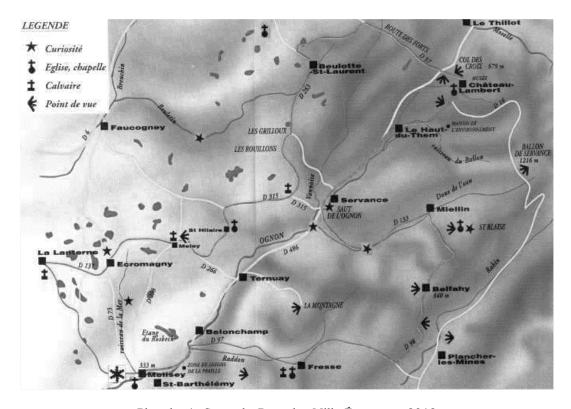


Planche 1. Carte du Pays des Mille Étangs en 2019

Il s'agit là d'étangs naturels dont l'établissement derrière des chaussées artificielles a été rendu possible par la nature imperméable et parfois marécageuse du sol. On

 $^{^{\}rm l}$ Université de Lorraine, laboratoire HISCANT-MA – EA 1132, Histoire et cultures de l'Antiquité et du Moyen Âge.

retrouve de tels paysages dans la Brenne, dans la Dombes, en Sologne, avec l'importance quantitative et qualitative dans l'ancienne agriculture comme dans la petite industrie d'étangs susceptibles d'utilisations diverses : pêche, création de petites chutes d'eau pour le fonctionnement de petits moulins, réservoirs pour l'irrigation des prairies. L'exploitation originelle de ces étangs naturels a des fins économiques avant tout. Elle a suscité un bel engouement de la part des propriétaires terriens au moment où il fallait répondre à la pression démographique, aux nécessités alimentaires de la population, et à celles de mise en rapport de zones ingrates et incultes. Les étangs naturels ne suffisaient plus, il a fallu en créer de nouveaux. La thèse d'Isabelle Guérin sur la vie rurale en Sologne aux XIVe et XVe siècles montre que la création multipliée d'étangs artificiels à l'époque médiévale a constitué un progrès décisif, grâce au système d'alternance de mise en eau et de mise en culture qui était utilisé. L'étang restait mis en eau pendant quelques années seulement; puis il était mis à sec pendant deux ou trois ans, particulièrement pour la culture de l'avoine afin d'avoir « blé et poisson en abondance ». Plus récemment, les travaux de Renaud Benarrous sur la Brenne ont fait progresser la question en alliant les investigations de terrain au dépouillement des archives, ce qui vaut un travail d'inventaire exhaustif exemplaire2.

Cette microrégion des Mille Étangs présente donc des points communs avec d'autres régions françaises et européennes dans le rôle de l'action humaine à « domestiquer » et exploiter des espaces encore incultes et à gérer à leur profit ce nouvel investissement... jusqu'à ce que d'autres impératifs économiques, sociaux ou sociétaux ne les remettent en cause. La question de l'utilisation des étangs à des fins économiques et commerciales met en honneur le génie humain, mais aussi une certaine forme de folie créatrice sans limite, parfois au détriment de la gestion de l'espace forestier, des surfaces agricoles, voire de l'élevage.

Ici, comme dans les autres régions, cette forme d'exploitation se développe et s'intensifie au cours des temps. Les étangs s'inscrivent dans une économie seigneuriale et constituent une sorte de biotope. Leurs détenteurs-exploitants paient un loyer à l'administration comtale : parfois ils obtiennent la permission de construire de nouveaux étangs à partir des marécages et des tourbières. Le poisson alimente le commerce local ; la tonte des herbes fait également partie de cette économie. La construction d'établissements hydrauliques (moulins, forges) renforce ce système en permettant d'associer les forêts locales au roulage de moulins, de forges voire de hauts-fourneaux associés à ces étangs.

Au cours des temps, le paysage du Pays des Mille Étangs se régénère. De vieux étangs semblent disparaître et beaucoup vont se créer. Ce genre de pièce d'eau est utilisé comme un capital et comme un investissement. On peut s'interroger sur le fait de ne pas retrouver certains noms d'étangs mentionnés dans des documents au Moyen Âge. Ont-ils vraiment disparu, asséchés par manque d'exploitation ou par la volonté de l'homme ? Ont-ils simplement changé de nom ou de propriétaire ? Certains étangs disparaissent en effet, asséchés ou rompus ; d'autres sont partagés ; beaucoup se créent par la volonté humaine, selon des rythmes sans doute variables, plus prononcés apparemment au bas Moyen Âge que par la suite. Quel est le moteur de

Haute-Saône SALSA n° 114, mai – août 2021

-

² Parain (C.), « Le système de culture des étangs (xve-xixe siècles) : une étape remarquable dans la mise en valeur de l'actuelle Brie laitière », dans *Congrès national des sociétés savantes*, Paris, 1975, p. 241. Guérin (I.), *La vie rurale en Sologne aux xive et xve siècles*, École pratique des hautes-études, Vie section, S.E.V.P.E.N., 1960. Benarrous (R.), « La Grande Brenne. Histoire d'une zone humide continentale et de ses étangs », Publication du Parc naturel de la Brenne, 66^e suppl. à la *Revue archéologique du Centre de la France*, 2017.

toutes ces disparitions et de toutes ces créations d'étangs ? Quelle forme auront ces étangs créés par l'homme à différentes époques par rapport aux étangs glaciaires et « naturels » ? Telles sont des questions que l'on peut se poser en analysant l'histoire de ces centaines d'étangs de l'histoire locale. L'étude de ces étangs nécessite la prise en compte des aspects techniques : la façon dont sont bâtis ces plans d'eau ; leur utilisation est parfois conditionnée à la spécialisation de certaines pièces d'eau à des fins économiques de diverses sortes : réservoirs d'autres étangs, alevinage ou pêche, usage réservé à de grands dignitaires, etc. : quelles sont les raisons à cela ?

Ce travail n'aborde, faute de temps, qu'une maigre partie de l'abondante documentation relative aux étangs et présente dans les fonds d'archives. La partie consacrée au Moyen Âge est fondée sur plusieurs sondages effectués dans les comptabilités de la châtellenie de Faucogney dans le dépôt des Archives de la Côted'Or et dans une moindre mesure dans celui des Archives départementales du Doubs. Le dépouillement des actes notariés aurait permis sans doute de développer la question de la propriété à d'autres exploitants paysans et bourgeois et détaillé davantage les travaux de creusement et de restauration des étangs. Les périodes modernes ont donné lieu à des dépouillements aux Archives nationales et, pour l'essentiel, aux Archives départementales de la Haute-Saône (gestion forestière, iconographie, aspects économiques et techniques des périodes moderne et contemporaine). Mais, là encore, nous nous sommes concentrés sur le territoire de Faucogney, délaissant les nombreux étangs présents sur les communes voisines telles que Melisey, Servance, Ternuay, etc. Il reste donc beaucoup de matériaux de recherche documentaire pour envisager une étude exhaustive, sur fond d'archives et d'enquêtes de terrain, sur cette région.

On présente là deux exemples comparatifs de propriété d'étangs depuis le Moyen Âge, ceux de la terre de Faucogney, possédée par les comtes de Bourgogne et ceux de l'abbaye de Lure, même si, en l'occurrence, nous nous situons un peu plus au sud. D'autres grands propriétaires terriens, tels que les abbayes de Luxeuil (voir en annexe) et l'abbaye de Bithaine, sans doute de grands bourgeois également, possèdent des étangs et les font fructifier. Il existe cependant une propriété paysanne de ces étangs, beaucoup plus difficile à cerner dans la documentation³. Nous suivrons l'évolution de l'histoire des étangs du domaine laïque et du domaine ecclésiastique à travers trois étapes chronologiques : le bas Moyen Âge (XIVe-XVe siècles), la période moderne (XVIe-XVIIIe siècles) et la période contemporaine (XIXe-XXe siècles).

LE MOYEN ÂGE : UN ESPACE PARTAGÉ, UNE ÉCONOMIE DIVERSIFIÉE

L'administration bourguignonne gère l'espace des étangs comme un véritable biotope, à travers un ensemble de droits ainsi que de revenus et de dépenses liés aux eaux et forêts qu'on appelle la gruerie (coupes de bois, infractions à ces coupes, exploitation des étangs, panage, ventes de bois, fauches des herbes, vente du poisson...). Plus largement cependant, les revenus de la gruerie, gérés par le gruyer ou son représentant pour le châtelain, constituent un espace territorial de gestion bien tangible. Dans cet extrait de compte de la châtellenie de Faucogney de 1475-1476, deux ouvriers reconnaissent devoir chaque année 18 deniers de cens pour une place convenable à faire étang, chaussée et *thou* (ou déchargeoir), à la charge de livrer le nourrain de celui-ci.

Haute-Saône SALSA n° 114, mai - août 2021

_

³ Cette question a été évoquée lors de la discussion avec un intervenant. On peut saisir cette propriété paysanne grâce aux actes notariés en particulier. Elle est manifeste au XVIII^e siècle (*cf.* annexe 2). Il reste évident que la gestion des étangs est différente de celle des grands propriétaires terriens.

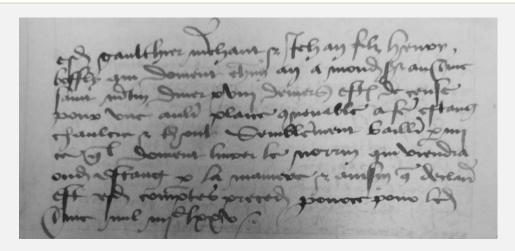


Planche 2. Extrait de compte de la châtellenie de Faucogney.

Transcription: « eidem gaulthier marchant & jehan filz henry bossey qui doivent chacun an a mondiseigneur au terme saint martin diver XVIII deniers estevenants de cense pour une aultre plaice convenable a faire estang chaulcie & thoul semblablement baille parmi ce quil doivent livrer le norrin qui viendra oudit estang par la maniere & ainsin que declaire est esdits comptes precedents pource pour ledit terme mil IIIIC LXXV [XVIII deniers] ».

Traduction : « les mêmes Gaulthier, marchand et Jehan fils d'Henri Bossey, qui doivent chaque année à mon Seigneur, au terme de la Saint-Martin d'hiver : 18 deniers estévenants de cens pour une autre place à faire étang, chaussée et thou, semblablement affermée moyennant qu'ils doivent livrer le naissin à venir de la même manière qu'il est déclaré dans les comptes précédents ; pour cela, pour le dit terme de 1475 [18 deniers] ».

Comment est constituée la gruerie d'une châtellenie telle celle de Faucogney ? Faute de temps, nous nous contenterons des observations constatées dans les comptabilités de certaines années comptables : 1409-1410 ; 1455-1456 ; 1475 et 1476.

Voici d'abord la composition des recettes comptables de la gruerie. Les ventes d'herbes sont comptabilisées à part en 1409-1410. L'herbe de l'étang de Belchemin est vendue aux enchères cette année 12 francs La recette du poisson pêché est négative cette même année car les étangs n'ont pas été pêchés. En 1455-1456, la vente du poisson de l'étang de Quers rapportera 167 francs. On sent ici l'importance de ce capital, momentanément fragilisé par les escarmouches de la guerre de Cent Ans, mais qui rapporte énormément en temps de paix, dès la fin des hostilités.

L'émolument des étangs se fait aux enchères. En 1455-1456, l'étang de La Mer est amodié pour 2 francs ; celui de l'étang de Tairel, près d'Annegray : 18 gros ; celui du Fol, amodié pour 28 ans : 19 gros. Gautier Courbenay de Faucogney verse 30 sols pour l'amodiation de l'étang de Belchemin pour 28 ans, à charge d'employer 100 sols à la réfection du thou et de la « chaussée desrouthie, la chenal porrie ou la plus grande partie desroichie et deperie » ... Le panage des porcs, les amendes et la vente de mort-bois forment d'autres parties des revenus de la gruerie⁴.

C'est à partir de la fin du siècle qu'on voit apparaître de nombreuses demandes, en vue de la création de nouveaux étangs. En 1474, 23 places sont jugées « bonnes à construire des étangs ». En 1475, le châtelain de Faucogney enregistre une dizaine d'étangs, déjà en eau. Ces étangs « en eau » sont ceux de : Belchemin ; étang Dener ; étang du Folz ; étang de La Mar ; étang de Bussiere les Meuvrecourt ; étang de Quers ;

-

⁴ Archives départementales de la Côte-d'Or (AD21), B 4687, compte de la châtellenie de Faucogney, 1409-1410, 28, 29v, 30; B 4715, autre compte de 1455-56, fol. 90v, 91.

étang de Betoncourt les Brates et des Fossez ; étang de *Tarel dessus Annegrey*. Ils sont mis en amodiation d'année en année, à charge d'entretien et d'empoissonnement. Cette année, le montant de l'amodiation varie de 30 sous (étang de Belchemin) à 30 francs (étang de Quers), soit 20 fois plus. Cette différence traduit sans doute la taille plus importante de l'étang de Quers, et une capacité de pêche en corollaire. L'étang de Betoncourt les Brates et des Fossez vient d'être « renouvelé » : s'agit-il de travaux de réfection de la chaussée et d'entretien ? Plusieurs étangs ne sont pas amodiés cette année : étang de La Mer ; étang de *Tareu dessus Annegray* ; étang du Folz. Nous traversons à nouveau une période de guerre et d'instabilité qui conduira deux ans plus tard à la mort de Charles le Téméraire⁵.

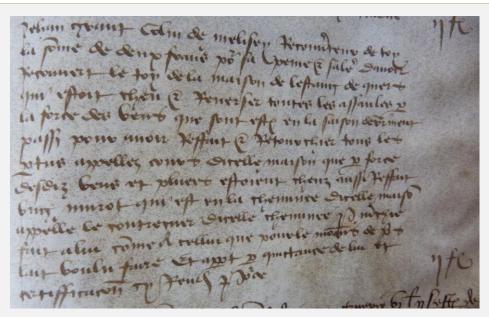


Planche 3. Extrait de compte de la châtellenie de Faucogney.

Transcription : « jehan grantcolin de melisey recouverteur de toy, la somme de deux frans pour sa peine & salaire davoir recouvert le toy de la maison de lestang de quers qui estoit cheu & renverser toutes les assaules par la force des vens que sont este en la saison derrierement passe pour avoir reffait & retourchier tous les pertus appellez court dicelle maison que par force desdiz vens et pluees estoient cheuz aussi reffait ung murot qui est en la cheminee dicelle maison appelle le contrecuer dicelle cheminee par marchie fait a lui comme a cellui que pour le moins de pris lait voulu faire. Et appert par quictance de lui et certifficacion cy rendue, pource II f(rancs) ».

Traduction : « Jehan Grandcolin de Melisey, couvreur, la somme de deux francs pour sa peine et salaire d'avoir recouvert le toit de la maison de l'étang de Quers qui était tombé et les esseules toutes renversées par la force des vents de la saison dernière ; pour avoir refait et rebouché tous les trous appelés court (?) de cette maison, qui étaient tombés par la force de la pluie et du vent, également refait un petit mur en la cheminée appelé contrecœur, par marché fait à lui au moindre prix. Et cela apparaît par sa quittance et par certificat, pour ce : 2 francs ».

Parmi les dépenses de gruerie figurent les travaux de réparation ; les charrois de poisson ; les empoissonnements. L'abbé de Bithaine a acheté en 1398 à l'adminis-

⁵ AD21, B 4726, compte de la châtellenie de Faucogney, 1474-1475. À noter que certains étangs sont aussi mentionnés au titre du retrait féodal. Cela signifierait ici que le châtelain – ou en tout cas l'administration comtale – destine les plans d'eau à d'autres usages : des travaux ; la pêche réservée à son propre usage : AD21, B 4727, compte de la terre de Faucogney, 1475-1476, fol. 94, « Recepte dargent ». Retrait féodal : « Retrait de l'étang du fols sous ledis... néant. Retrait de l'étang de La Mar pour semblable cause » (le profit en est rendu à la recette de la gruerie) ; « Retraict et plaice de l'estang de Bussiere les Meuvrecourt ».

tration comtale trois mille nourrains de carpe (alevins de carpes) - le plus petit de quatre doigts de long (environ 12 centimètres) - qui proviennent de l'étang de Quers et qui lui coûtent 30 francs. Il les destine à l'empoissonnement de ses propres étangs⁶.

Quels sont les termes techniques utilisés dans le vocabulaire des étangs ? Outre l'usage de la bonde (appelée « thou » ou thoul), et du déchargeoir destiné à vidanger l'eau de l'étang, des fossés permettent de recueillir cette eau lorsque ce n'est pas le cas d'un autre étang vide ou d'un ruisseau. On emploie aussi le terme de « chaussée », ce qui correspond à un remblai destiné à contenir l'eau : dans certains cas il peut s'apparenter à une digue sur laquelle s'établira un passage ou un établissement mu par la force hydraulique tel un moulin⁷. Dans ce document du milieu du XVe siècle, sont évoqués des travaux de réparation à la « maison de l'étang » de Quers, dont les « aisseules » du toit ont été renversées par des vents forts. Les ouvriers réparent également le « contrecœur » de la cheminée. Un patrimoine bâti, d'usage plutôt fonctionnel, occupe les bords de ces étangs.

On ne sait pas encore quand apparaît ce besoin démesuré de créer de nouveaux étangs et combien d'entre eux sont réalisés chaque année. Il est lié à la croissance démographique et aux besoins alimentaires des populations, et donc contemporain de la fin de la guerre de Cent Ans, même si l'action de l'homme a commencé bien avant. Il permet de drainer d'une certaine manière le sol marécageux et infertile de cette région et d'assurer des revenus réguliers aux propriétaires grâce aux baux à ferme. Il renouvelle très grandement le nombre d'étangs et la superficie aquatique de la région. On le verra, le même phénomène se produit également chez les propriétaires religieux et il se prolongera durant le siècle suivant, pour sans doute tripler le nombre d'étangs existants. D'autres étangs seront mentionnés au XVIe siècle : étangs de Tharel et de La Mer ; étang de Quers ; étang du Foz, avec un projet de construction d'étang à Citers⁸. On assiste cependant à la disparition et de l'asséchement de plusieurs étangs, ce qui s'avère encore difficile à estimer faute de temps pour cela.

Nous n'avons pas de renseignements comptables aussi précis pour les religieux de Lure au Moyen Âge. Néanmoins, la gestion d'étangs par l'abbaye est attestée dès au moins le milieu du XIV^e siècle. Dans un document de type judiciaire relatif aux droits de justice sur les communaux et les bois de quatre villages de la paroisse de Lyoffans (Palantin, Andornay, Magny-Jaubert et Lyoffans), il est dit que l'abbé de Lure, en 1363, venait d'édifier un étang à Lyoffans « ayant baigné un terrein apartenant a Jean d'Arcey, ou à ses hommes & sujets, on traita avec lui pour l'en indemnise & il reçut en effet 200 florins de Florence de bon or, moyennant quoi il quitta & céda ce terrein »⁹. Le droit de construire des étangs est reconnu dans un livre concernant la principauté de Lure en 1572. Ce règlement s'inscrit à chaque fois qu'un nouveau village ou une nouvelle communauté est mentionné, et apparaît sous la formule : « droit de construire étang au finage de Lure en lieu propre et commode en récompensant les parties intéressées ; et n'est licite ni permis à personne de construire et édifier étangs au dit finage ni lever tour ou chaussée sans obtenir licence ou permission du révérend prince ». Plusieurs communautés relevant de la terre de l'abbaye sont ainsi caracté-

⁶ AD21, B 4681, fol. 36.

⁷ Sur tout le Moyen Âge en particulier, la lecture de l'article de Pierre Gresser est indispensable (Gresser 1991). Je n'ai pu travailler que sur des sondages, alors que lui a pu consulter l'ensemble des comptabilités de la châtellenie de Faucogney. Il développe notamment les connaissances sur la technique de construction des étangs. À noter que le terme de « thou » est toujours utilisé dans la région de la Dombes, mais il est aujourd'hui en ciment au lieu du bois précédemment employé.

⁸ Archives départementales de la Haute-Saône (AD70), A3, actes du 18 mai 1559 ; 19 janv. 1535 ; 8 sept. 1570.

⁹ Archives départementales du Doubs (AD25), 5 H 2, abbaye de Lure.

risées: Magny-Vernois; Vouhenans; Frotey; Palantin; Lyoffans; Froideterre; Champagney; Plancher; Frahier et Chatebier; Chalonvillars¹⁰. D'autres étangs sont mentionnés dans une « Declaration d'estangs et censes d'iceux ». Ces étangs sont ici considérés en tant que prairies et leur capacité estimée en fauches. Sont-ils mis en attente, au repos, en attente de conditions plus favorables à l'empoissonnement?

On rencontre plusieurs types d'activités artisanales. Certaines d'entre elles sont liées indirectement à la présence d'étangs, pour des besoins en eau, en bois, en herbe, en terre et pour la richesse minière du sol et du sous-sol de ces espaces : les verreries de la forêt de Darney par exemple. D'autres ont besoin de l'énergie hydraulique pour faire tourner les roues de moulins ou de hauts-fourneaux.

L'économie forestière peut être liée parfois à celle des étangs. C'est ce qu'il apparaît à travers plusieurs conflits dès le XV^e siècle. Ceux-ci peuvent avoir plusieurs origines : des limites de propriétés imprécises ou contestées, la revendication de droits, usurpés ou contestés par l'autre partie, l'exploitation économique du bois qui, utilisé comme combustible dans des entreprises présentes dans la région (industries du feu), utilisation du bois dans le chauffage, utilisation du bois dans la construction : maisons¹¹...

Lors des créations d'étangs, on mentionne toujours la chaussée et le thou (sorte de bonde par où s'échappent les eaux). Par ailleurs, il semble en effet qu'il y a du bois dans ces étangs. Le bois se situe à plusieurs niveaux : au niveau de la bonde sans doute et du canal d'évacuation de l'eau de l'étang, appelé *eschenal*. Il y en a enfin dans des bâtiments annexes. On trouve mention de la « maison de l'étang » (avec toit et cheminée) dans le cas de celui de Quers au XVe siècle. Il y a également des réservoirs à poisson (viviers) dotés de verges de bois. Malheureusement, il reste des termes techniques difficiles à interpréter : « aviche de 8 toises et demie de long, munie de peaux et de verges... » à destination du déchargeoir de l'étang ; « mirot de lexsault », en relation avec le canal d'évacuation des eaux¹² ?

Les étangs et leur espace font l'objet d'une surveillance régulière. On s'en rend compte au Moyen Âge à travers les comptabilités comtales. Cela se traduit parfois par des enquêtes. Leur entretien est à la charge des amodiateurs. Lorsqu'ils ne sont pas amodiés durant plusieurs années, la végétation (herbes, buissons, bois, etc.) envahit tous ces espaces et contribue à leur détérioration et à leur ruine.

PÉRIODE MODERNE : LE TEMPS DES CONFLITS DE VOISINAGE

Au XVIe siècle, on met toujours l'accent sur la construction d'étangs : les besoins semblent s'accroître en la matière. On continue donc à observer des demandes d'obtention de terrains, à charge d'y construire des étangs. À quel moment se situe la période d'équilibre entre les créations et les disparitions d'étangs ? Sans doute commence-t-il au XVIIe siècle avec l'instabilité économique de cette période de guerres, mais cela reste encore confus.

On perçoit une véritable gestion économique de ce territoire à partir du siècle suivant. Au XVIII^e siècle, nombre d'étangs sont indissociables des espaces forestiers. En 1715, un arpentement des bois communaux de Faucogney, dressé par Chaon, mentionne une surface totale de près de 180 hectares (441 arpents). Il tient compte de la place des étangs. Pour les Grands Communaux (260 arpents, soit 104 hectares), la part

¹⁰ AD70, H 583, 1er livre, Reconnaissances de la principauté de Lure, 1572, p. 12.

¹¹ Le bois rentre-t-il également dans la constitution des chaussées de manière à en renforcer l'étanchéité, sous forme de tavaillons ou tuiles de bois et bardeaux ?

¹² Je suis attentif en l'occurrence aux fouilles menées actuellement par Denis Morin, maître de conférences HDR à l'université de Lorraine, Nancy, et membre du laboratoire HISCANT-MA. Pour cette partie en particulier, je renvoie à l'excellente publication de GRESSER (Pierre), *Les étangs de la châtellenie de Faucogney à la fin du Moyen Âge*, Centre universitaire d'études régionales, 1991, p. 307-350.

des étangs s'élève à 5% environ (1200 perches carrées, soit 12 arpents ou encore 4,8 hectares). Le bois dit Gerbe d'Avoine contient également plusieurs étangs : étang de la Noyerie, étang du Grand Calmond, étang de la petite Noieire, étang Maussés, étang du Petit Calpont, étang Mausseicau, étang du sieur Lanoir, étang Billoz, étang de la Petite Voierie) et dispose d'une surface de près de 58 arpents, soit une vingtaine d'hectares. Le bois du Frahier mesure environ 14 hectares et renferme les étangs d'Arfoing, étang de l'Abime, étang des Saulcis. Le bois des Rochallins approche les 35 hectares, en comprenant les étangs de Montpisson et du Petit Gremillon. Le bois le Costel Grivel approche les 5 arpents¹³.

L'exploitation des étangs s'effectue désormais selon un mode régulé annuellement, à cet exemple de l'abbaye de Lure : certains étangs sont affermés, d'autres sont destinés à l'alevinage d'autres étangs, d'autres en ruines, d'autres attribués à titre de prébendes au profit des chanoines. Empoissonnés l'année X, ils sont pêchés l'année X+2.

Étangs	1773	1774	1775	1781
Étang de Mougeon	Empoissonné en 1772 non pêché	Recette 176 livres 4 sols 5 deniers pour 801 livres pesant de carpes	Empoissonné en 1774 pour pêcher en 1776	Empoissonné pour pêcher en 1782
Étang de la Barbe	Poisson partagé entre dignitaires et chanoines	Empoissonné en 1773 pour pêcher en 1775	Poisson partagé entre dignitaires et chanoines	Poisson partagé entre dignitaires et chanoines
Étang de Morveaux		Empoissonné en 1773 pour pêcher en 1775	Poisson vendu pour 144 £ 2 s. pour 655 livres de poisson	246 £ de recette pour 1 008 livres de poisson vendu
Étang de Vouhenans		120 livres de canon du bail		135 livres pour canon du bail
Étang d'Écromagny		110 livres de canon du bail		110 livres pour canon du bail
Étang Guillaume de Moffans		20 livres de jouissance du ¼ de l'étang. Le reste aux habitants de Moffans		20 livres pour le quart de cet étang du chapitre
Étang des Broches	Sert à l'alevinage aucune recette	Sert à l'alevinage des autres étangs		Sert au rempoissonnement des autres étangs du chapitre
Étang du Sacristain	Sert à l'alevinage	En ruine		Sert au rempoissonnement des autres étangs du chapitre
Étang des Deux Chaussées	En ruine	En ruine		Sert au rempoissonnement des autres étangs du chapitre

Planche 4. Usages des étangs de l'abbaye de Lure au xvIII^e siècle.

-

¹³ AD70, 227 E dépôt, Faucogney DD1 bois de St-Hilaire, plan avec l'arpentement des communaux de Faucogney dressé le 21 mars 1715 par Chaon : ces étangs sont par exemple le Grand étang Billoz, l'étang Tribouley, les étangs Migat.

Au cours de ce siècle, la conjoncture économique se dégrade et les propriétaires prennent conscience des conditions de la rentabilité des étangs. Ces interrogations n'avaient pas lieu lors des creusements d'étangs du Moyen Âge. Dans un bail des revenus de la terre de Faucogney, daté de mars 1738, à l'article 18, il est dit que l'étang de Quers est affermé présentement moyennant 374 livres pour chaque pêche effectuée tous les deux ans. Comme il pourrait devenir plus profitable de le laisser en nature de pré, il demeurera libre à sa propriétaire, la dame de Grammont, de le faire quand elle le jugera à propos, en diminuant aux fermiers pour toute indemnité la somme annuelle de 187 livres, durant le temps de la cessation de la jouissance pendant le temps de la pêche, outre ce qu'il sera convenu de diminuer du cens du meunier qui est au-dessous de cet étang¹⁴.

Tout le système économique progressivement constitué au XVe siècle autour des étangs, des bois, des prés et des activités artisanales est reconsidéré depuis le milieu du XVIIIe siècle. Ce bel équilibre est déstabilisé par de nouvelles préoccupations alimentaires et par un début de désertion des campagnes au profit des villes. Ce phénomène va s'accentuer durant la période contemporaine. La présence des étangs perdure au milieu des différents bois de la terre de Faucogney au XIXe siècle. La forêt apparaît comme un bloc entamé et parsemé d'étangs. Ceux-ci servent également de bornes ou de limites. Il s'agit d'une période de reconquête de la surface boisée au détriment des eaux des étangs qui sont de moins en moins entretenus.

Plusieurs documents de type comptable et cartographique donnent une impression générale de la surface boisée sur la terre de Faucogney. En 250 ans, la superficie totale des bois de cette terre a fortement augmenté, et sans doute triplé, si on en croit les différents états qui en ont été faits. En 1810, le total des bois atteint 419 hectares. La forêt de Saint-Hilaire y entre pour 35 hectares, les Grands Communaux pour 161 hectares, le Frayer pour 26 hectares, la Réserve pour 104 hectares, etc. La part grandissante de la forêt semble faite au détriment des surfaces d'étangs. Dans d'autres régions, le regain forestier s'effectue sur la base de peupliers 15.

On observe également dans le Pays des Mille Étangs l'asséchement d'étangs. On le remarque par exemple dans certains plans du XIXe siècle, présentant des espaces dépourvus d'eau tel l'étang de Belle Broche dans la forêt de Saint-Hilaire.

LE GRAND TOURNANT DES XIXº ET XXº SIÉCLES: L'EXEMPLE DE LA TERRE DE FAUCOGNEY

La manne financière que procura durant trois siècles la propriété des étangs a vu la multiplication de petites pièces d'eau qu'ils mettaient à ferme. En 1810, une liste des étangs de la forêt de Saint-Hilaire donne, pour chacun, sa superficie. 34 pièces sont dénombrées, pour un total de 18 hectares 19 centiares. Alors que la moyenne des étangs de la Dombes est d'une douzaine d'hectares par pièce, les étangs de la terre de Faucogney dépassent deux fois seulement l'hectare (3 hectares pour l'un et 1 hectare pour l'autre) ; d'autres sont de petites, voire très petites pièces, dont la moindre atteint seulement 1 are 46 centiares le temps n'est plus à la création d'étangs mais à l'assainissement du sol marécageux par de nouvelles terres cultivables et à la reconquête de l'espace forestier dilapidé par les eaux.

¹⁴ AD70, 227 E dépôt, Faucogney DD2, Recensements d'étangs 1682-1862, copie scellée à Faucogney le 9 déc. 1753 du bail des revenus de la terre de Faucogney pour Nicolas Hory pendant 9 ans, le 27 mars 1738.
¹⁵ AD70, 227 E dépôt, Faucogney DD1, bois de St Hilaire, 1715; AD70, 7 M 470, plan de la forêt de Saint-Hilaire, 1810 et 1816; 217 W 40, 1955. Parain (C.), « Le système de culture des étangs (xve-xixe siècles): une étape remarquable dans la mise en valeur de l'actuelle Brie laitière », dans *Congrès national des Sociétés savantes*, Paris, 1975, p. 245.
¹⁶ AD70, 7 M 470, plan de 1810.

L'atlas, réalisé par le préfet Dieu au milieu du XIX^e siècle, rend compte de l'importance de la surface forestière. Celle-ci est sillonnée de cours d'eau et parsemée d'étangs. L'hydrosystème est organisé autour de deux rivières, le Breuchin à l'ouest et l'Ognon à l'est. Les étangs occupent 7 % du site et vingt-cinq ruisseaux d'une longueur totale de 174 km, sillonnent le plateau. On constate cependant des différences d'une commune à une autre, comme le souligne le Recensement général agricole de 1955 :

En hectares, 1955	Étangs	Bois	Terres à l'abandon	TOTAL
Faucogney	93 (7%)	778 (56%)	40	1 383
Beulotte	84	310	60 (et en friches)	1 385
Château-Lambert	2	108	6	221
Écromagny	72	185	33	678
Fresse	2	1466	125	2 705
Haut-du-Them	3	932	222	2 221
Mélisey	41 (2%)	683 (33%)		
Plancher-Bas	2	1938	25	2 850
Plancher-les- Mines	1	2050		2 525
Servance	96 (3%)	1 369 (35%)		3 860
Ternuay	80 (3%)	1 170 (46%)	3	2 529

Planche 6. Extrait du Recensement général agricole, 195517

D'autres renseignements mettent en valeur les zones mises à sec depuis les derniers recensements, le dessèchement de marais et d'étangs : ainsi une surface de deux hectares pour Faucogney.

Plus grave pour l'économie agricole, ils soulignent le délaissement d'un territoire autrefois focalisé sur la mise en valeur des eaux et des bois et la mauvaise – voire impossible – adaptation de ces terres dites « de montagne » aux techniques agricoles modernes telles que la mécanisation. La Statistique agricole de 1955 révèle que des centaines d'hectares sont voués à l'abandon dans le Pays des Mille Étangs pour cause de désertion des campagnes. De nombreuses fermes sont ainsi abandonnées et les terrains sont en friches à cause d'un rendement difficile et de non location.

Le Pays des Mille Étangs a connu plusieurs vies liées à la richesse de son sous-sol argileux et minier, de ses bois et de ses eaux : exploitation de la tourbe et de ses minerais, domestication des eaux et utilisation de celles-ci à des fins d'empoissonnement et d'artisanat, fauche des herbes, coupe des arbres au profit des installations des étangs et de la combustion de certaines usines, élevage.

Au fil des temps, le rôle de l'étang dans l'économie seigneuriale se précise et se diversifie. Il présente un intérêt économique pour tout propriétaire. Néanmoins, sa gestion se pratique de manière plus intensive dans la seigneurie bourguignonne qui prend en compte toutes les ressources de ce patrimoine naturel ou bien artificiel. Leur rentabilité économique est telle que leur croissance sera constante durant des dizaines d'années. Elle ne se fera pas au détriment des zones cultivées – peu fréquentes dans ce terrain marécageux – mais sans doute des bois. À partir du XVIIIe siècle, la gestion des étangs est contrôlée et limitée. Elle répond à des cycles de production de deux ans dans le cas de l'abbaye de Lure et à des spécialisations dans

¹⁷ AD70, 217 W 40; AD70, 217 W 41, 1955.

la production ou dans la réserve, en laissant inactifs certains étangs durant quelques années. Par ailleurs, un équilibre semble trouvé entre les différentes productions de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et des bois, en relation avec une population en évolution constante mais qui tend à s'urbaniser et qui change sans doute aussi de mode alimentaire. Les habitudes alimentaires se transforment; les besoins alimentaires en poisson (carpes principalement, brochets, tanches) diminuent. Les observateurs du XVIIIe siècle constatent aussi que la nature des sols est « ingrate » : est-ce que cela signifie qu'il est difficile d'exploiter rentablement les étangs ? Il nous semble qu'il y a une prise en compte de la gestion de ce patrimoine fragile, imprévisible quoique précieux et des aléas des conditions climatiques et des circonstances économiques et humaines. On a vu que les religieux de Lure comptaient sur un cycle de deux ans, de l'alevinage à la pêche du poisson. Dans l'administration bourguignonne, la pêche a lieu tous les deux ans également. Mais celle-ci ne semble plus considérée comme la panacée qu'elle représentait au Moyen Âge. Il peut devenir plus profitable de laisser la pièce d'eau en nature de pré, en diminuant le bail des fermiers pendant le temps de la cessation de la jouissance pour le service de la pêche.



Planche 5. Plan de la forêt de Saint-Hilaire, sur la commune de Ternuay-Melay-et-Saint-Hilaire, appartenant à la commune de Faucogney, 1810¹⁸

Ces contraintes et ces changements engendreront bientôt une nouvelle politique plus favorable à la culture des sols. On a vu qu'elle s'amorçait dans le courant du XVIII^e siècle sur la terre de Faucogney. Pourtant, son manque de productivité dans des zones aussi ingrates va orienter les habitants davantage vers les villes et entraîner une désertification progressive du Pays des Mille Étangs... et son reboisement progressif, tout comme dans d'autres régions de France.

_

¹⁸ ADHS 7M470, bois de Saint-Hilaire à Faucogney.

D'un point de vue économique, la présence de telles zones d'activité peut être élargie à d'autres formes de regroupement que l'on retrouve fréquemment dans la société médiévale, formant comme des cellules de son fonctionnement et de son développement : activités conjointes agricoles et artisanales dans les zones d'étangs (élevage, tuileries, cultures) ; activités pluri-artisanales ailleurs, avec un atout commercial (verreries, mines, métallurgie forestières comme en forêt de Darney, salines de Salso Maggiore, etc.), « seigneuries industrielles » comme c'est le cas dans la forêt d'Othe champenoise¹⁹...

Repères bibliographiques:

BENARROUS (R.), « La Grande Brenne. Histoire d'une zone humide continentale et de ses étangs », Publication du parc naturel de la Brenne, 66e supplément à la *Revue archéologique du Centre de la France*, 2017, 437 p.

DEMARD (J.-C.), Le quide de la Haute-Saône, La Manufacture, 1990.

GARNIER (E.), Les forêts des Vosges méridionales à l'époque moderne. Des espaces forestiers éclatés et convoités, thèse de doctorat d'histoire, faculté de Lettres et Sciences humaines de Besançon, 2000.

GRESSER (P.), 1991, Les étangs de la châtellenie de Faucogney à la fin du Moyen Âge, Centre universitaire d'études régionales, 1991, p. 307-350.

GUÉRIN (I.), La vie rurale en Sologne aux XIVe et XVe siècles, École pratique des Hautes-Études, VIe Section, S.E.V.P.E.N., 1960.

PARAIN (C.), « Le système de culture des étangs (XV^e-XIX^e siècles) : une étape remarquable dans la mise en valeur de l'actuelle Brie laitière », dans *Congrès national des Sociétés savantes*, Paris, 1975.

PAYGNARD (M.), Les Mille Étangs, Franche-Comté éditions, 2004.

PHILIPPE (M.), Une France industrieuse et industrielle. Images contrastées de l'entreprise au Moyen Âge et au début de l'époque moderne, éditions Monique Mergoil, Montagnac, 2015, 323 p.

ROUGIER DE LA BERGERIE (J.-B.), Manuel des Étangs ou Traité de l'art d'en construire avec économie et solidité, 1819.

¹⁹ PHILIPPE (M.), Une France industrieuse et industrielle. Images contrastées de l'entreprise au Moyen Âge et au début de l'époque moderne, éditions Monique Mergoil, Montagnac, 2015, 323 p.

ANNEXES

1 - Étangs de la terre de l'abbaye de Luxeuil

- « De l'amodiation des étangs de saint colombon, de la cournier, de la bure et de sainct vaubert amodiés à gratiain gryvaut et guyot fienynet de lupes pour 6 ans, 160 francs Recette de la pêche des étangs en la seigneurie de Luxeuil :
 - pêche de l'étang des brosses près de bret, néant ;
 - pêche de l'étang des noys guyet, néant ;
 - pêche de l'étang boullot, néant²⁰.

Autres étangs étant en la terre de Luxeuil :

- étang Thiebauld Belot, néant :
- grand étang près du précédent, néant ;
- étang appelé les tourbes chausses étant esdites brosses, néant ;
- étang appelé lanoye laratte, néant ;
- étang des paudz sis es brosses, néant ;
- étang ou poise lesdites brosses : néant ;
- étang du lanoye chebray, néant ;
- grand étang thibaut gujan dit bastard, l'étang du ban, l'étang du grand bay et l'étang des guediot, XVI francs ;
- étang du bas destoz, néant ;
- étang du grandbay, néant ;
- étang des giet, néant ;
- le grand étang delvoir, néant ;
- l'étang canot, néant;
- l'étang brady, néant²¹ ».

2 - Recensement des étangs de la terre de Faucogney et de leurs propriétaires à la fin du XVIII^e siècle²² :

Les héritiers François-Guillaume Lanoir :

Nombre d'étangs	Nom de l'étang	Empoissonnement
un étang	étang des Deux Chaussées	Cent alevins
un étang	étang de la Pierre	100
un étang		20
un étang	étang de la Combre	20
un étang	étang du Moulin	100
un étang	étang de même nom	100
un étang	étang des Chaudières indivis avec Pinot	100
un étang	étang d'Anied	100
un étang	étang Jacque	300
un étang	étang Monmorters	200
TOTAL 10		TOTAL 1140

²⁰ AD25, 6 H 33, compte de 1603, abbaye de Luxeuil, fol. 5.

²² AD70, 227 E dépôt, Faucogney DD2, recensements étangs, 1682-1862.

²¹ AD25, 6 H 33, compte de 1603, abbaye de Luxeuil, fol. 5v.

Antoine-Lazard Deschamps:

Nombre d'étangs	Nom de l'étang	Empoissonnement
trois étangs	étangs Pinot	120
un étang	étang Marquis	20
deux étangs	étangs du Charbonnier	30
un étang	étang Grignotin	60
un étang	étang D'Arfin	70
TOTAL 8		TOTAL 300

Thomas-Jean-Baptiste Grosjean:

Nombre d'étangs	Nom de l'étang	Empoissonnement
un étang	étang Migard	Cent alevins
un étang	étang des Roches	50
un étang	au-dessus des Roches	30
un étang	étang de la Cayenne	30
TOTAL 4		TOTAL 210

Claude-François Daval:

Nombre d'étangs	Nom de l'étang	Empoissonnement
un étang	étang Gravaux	60
un étang	petit étang Gravaux	20
un étang	étang des Deux écus	20
TOTAL 3		TOTAL 100

Claude-Joseph Beaussoit :

Nombre d'étangs	Nom de l'étang	Empoissonnement
un étang	étang Guignotin	Cent alevins
un étang	étang Chalot	25
un étang	le Grand Chautourg	40
un étang	le Petit Chautourg	25
un étang	le Grand Jacquot	15
un étang	étang du Marquis	30
un étang	le Gangaine	25
un étang	le Grant	30
un étang	étang des Roses	60
un étang	le Batard des Roses	12
une carpière	de même nom	10
un étang	le Ronderau	15
un étang	étang Tribouley	30
une carpière	la Carpière Voit	12
un étang	la Longequeue	60
un étang	la Caule	40
TOTAL 18		TOTAL 544

La veuve et héritiers Broignet :

Nombre d'étangs	Nom de l'étang	Empoissonnement
un étang	l'étang de Bellefleur	150
un étang	étang des Chaudières	70
un étang	de même nom	25
un étang	étang des Voivres	25
TOTAL 4		TOTAL 270

La veuve Verney:

Nombre d'étangs	Nom de l'étang	Empoissonnement
un étang	situé sur la commune d'Esmoulières	Cent alevins
un étang	étang situé dans les bois de Faucogney	25
TOTAL 2		TOTAL 125

Jacque-François Descuault :

Nombre d'étangs	Nom de l'étang	Empoissonnement
un étang	étang des Courmond	Cent alevins
un étang	de même nom	25
TOTAL 2		TOTAL 125

Les héritiers Jacque-Nicolas Descuaulx :

Nombre d'étangs	Nom de l'étang	Empoissonnement
un étang	étang des Breuches	25
un étang	étang de la Fosse	25 carpes
un étang	étang Crezely	25 carpes
moitié d'un étang	étang Mornessure	150
TOTAL 3 et ½		Total 175 alevins
		Et 50 carpes

Jacque-Simon Daval:

Nombre d'étangs	Nom de l'étang	Empoissonnement
un étang	étang d'Haute Breuche	80
TOTAL 1		TOTAL 80

Tomas Bolot:

Nombre d'étangs	Nom de l'étang	Empoissonnement
¾ d'un étang	étang Gremillon	107
un étang	étang messire Jean	100
un étang	étang Fouilley	200
TOTAL 2 ¾		TOTAL 407

Emanuel-Baltazard Bolot:

Nombre d'étangs	Nom de l'étang	Empoissonnement
¼ d'étang	étang Gremillon	43
un étang	étang de la Besantere	60
un étang	étang de la Plaine	40
un étang	la Fontaine du Champ	20
TOTAL 3 ¼		TOTAL 163

Claude-Joseph Tuaillon, notaire:

Nombre d'étangs	Nom de l'étang	Empoissonnement
un étang	le Grand étang	140
TOTAL 1		TOTAL 140

Les héritiers Jean-Nicolas Dirand :

Nombre d'étangs	Nom de l'étang	Empoissonnement
un étang	étang Brancard	40
un étang	le Ronderau	10
TOTAL 2		TOTAL 50

Jean-Nicolas Jeudy:

Nombre d'étangs	Nom de l'étang	Empoissonnement
un étang	dit Freujerin	30
un étang	étang situé sur Escromagny	50
TOTAL 2		TOTAL 80

Héritiers Joseph-Ferdinand Ringuey:

Nombre d'étangs	Nom de l'étang	Empoissonnement
un étang	étang d'Apie	150
un étang	de même nom	25 carpes
deux étangs	de même nom	30
un étang	Longe Roye	80
un étang	trante Breuche	20
un étang	étang du Moulin	100
un étang	autre du même nom	100
un étang	étang de la Combe	20
TOTAL 9		TOTAL 525

Pierre-François Tuaillon:

Nombre d'étangs	Nom de l'étang	Empoissonnement
un étang	étang du Bois	30
un étang	en Prairion	20
TOTAL 2		TOTAL 50

Claude-Joseph Tuaillon:

Nombre d'étangs	Nom de l'étang	Empoissonnement
¾ d"un étang	en Gruvançon	30
deux étangs	les étangs Bertin	80
TOTAL 2 ¾		TOTAL 110

Thomas Deschamps:

Nombre d'étangs	Nom de l'étang	Empoissonnement
un étang	étang Lassetor	60
un étang	étang Menès	30
TOTAL 2		TOTAL 90

Pierre-Joseph Bolot:

Nombre d'étangs	Nom de l'étang	Empoissonnement
un étang	étang des Pretres	Cent alevins
un étang	la Chalossiere	50
un étang	Grapinet	20
un étang	Perse au Con	29
un étang	des Hauts Champs	25 carpes
TOTAL 5		TOTAL 224

Claude-Antoine Rainguet :

Nombre d'étangs	Nom de l'étang	Empoissonnement
un étang	le Grand Revonts	80
Cinq étang	en Roremberg	150
un étang	étang du Moulin (territoire de la Mer)	200
un étang	l'étang Choinié	100
TOTAL 8		TOTAL 530

Jean-Baptiste Bresson:

Nombre d'étangs	Nom de l'étang	Empoissonnement
un étang	la Petite Renoste	20
un étang	étang Gros Guerin	40
TOTAL 2		TOTAL 60

Claude-Joseph Deschamps le jeune :

Nombre d'étangs	Nom de l'étang	Empoissonnement
un étang	Montmichon	30
TOTAL 1		TOTAL 30

La veuve et héritiers Perrin d'Annegray :

Nombre d'étangs	Nom de l'étang	Empoissonnement
un étang	étang du Feu	100
un étang	le Pos de St Martin	150
un étang	les Fontaines	150
un étang	le Gros Cossé	40
un étang	le Petit Cairey	30
un étang	Resière	30
un étang	le Pos	30
un étang	les Grandes Chaussées	200
TOTAL 8		TOTAL 730

Jean-Baptiste Guin:

Nombre d'étangs	Nom de l'étang	Empoissonnement
deux étangs	étangs des Leves	80
TOTAL 2		TOTAL 80

Veuve et héritiers Grosjean :

Nombre d'étangs	Nom de l'étang	Empoissonnement
trois étangs	situés dans les bois d'Annegray	110
TOTAL 3		TOTAL 110

François-Xavier Grosjean:

Nombre d'étangs	Nom de l'étang	Empoissonnement
un étang	étang des Fosséz	60
un étang	la Noztinot	150
un étang	de même nom	300
TOTAL 3		TOTAL 510

